



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du dernier compte rendu,

DELIBERATIONS :

- Modification des statuts,
- ELI 28, adhésion mission Délégué à la Protection des Données mutualisé,
- ELI 28 élection de représentant,
- Demande de subvention 2023,
 - Fonds Départemental d'Investissement,
 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Les convocations ont été transmises le 21 novembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, les membres du Comité Syndical de Regroupement Pédagogique des Environs de Clévilliers se sont réunis à vingt heures, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BELLAMY, Président.

Étaient présents : Monsieur BELLAMY Alain, Président, Mmes DENIEAULT Hélène, HEITZ Marianne, LEGAZ Jennifer, LEGRAND Laure, TREFFEL Valérie, MM. ENJELVIN Thierry (ne prend pas part au vote), LE NINAN Christophe, Monsieur PHILIPPE Jean-Louis.

Étaient excusés : Monsieur POPOT Pierre-Marie ayant donné pouvoir à Monsieur BELLAMY Alain, Madame FERNANDEZ Laurianne.

Étaient absents : Madame LEFEBVRE Carine, MM. MOUILLERE Cédric et FALEZAN Olivier.

Secrétaire de séance : Hélène DENIEAULT

***Désignation d'un secrétaire de séance**

Hélène DENIEAULT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Madame la Directrice de l'école de sa présence.

*** Approbation du compte rendu du dernier conseil syndical**

Monsieur Jean-Louis PHILIPPE demande à ce que soient rectifiés ses propos quant à l'achat de panneaux d'affichage.

Il demandait s'il n'était pas possible de faire un achat groupé afin d'obtenir un meilleur prix. Dont acte.

- Le compte rendu du 08 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – MODIFICATION DES STATUTS

Considérant le délibération 2022-12 du 12 mai 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat retirant de l'article 2 "le ramassage scolaire [...],

Considérant le courrier des services de la Préfecture, en date du 06 septembre 2022, indiquant qu'il convient de modifier au prochain conseil

*le titre de la dénomination du syndicat

*les articles suivants :

article 6 des statuts relatif à la composition du bureau

article 8 à retirer (superfétatoire), relatif aux fonctions de receveur,

il convient de modifier les statuts comme suit :

Article 1er : En application des articles L. 5212.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé entre les communes de BRICONVILLE, CHALLET, CLÉVILLIERS ET FRESNAY-LE-GILMERT, un syndicat qui prend le nom de :

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES ENVIRONS DE CLÉVILLIERS »
S.I.R.P.E.C.

Article 6 : Le bureau est composé d'un Président, un ou plusieurs vice-présidents et d'autres membres.

Article 8 : supprimé

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve, à l'unanimité, les modifications de statuts comme énoncé ci-dessus, les autres articles restants inchangés.

2 - ADHESION A EURE ET LOIR INGENIERIE A LA MISSION " DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) MUTUALISE "

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante le projet d'adhésion à la mission de DPD mutualisé proposé par ELI.

Eure-et-Loir ingénierie (ELI), créée sous forme d'un Etablissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Le règlement européen (2016/679/UE) du 27 avril 2016 entré en vigueur le 25 mai 2018 (dit «RGPD») impose à tout responsable de traitement de désigner un Délégué à la Protection des Données et prévoit également la possibilité de désigner un DPD unique pour plusieurs organismes.

Dans ce cadre, ELI propose aux collectivités une mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé pour les accompagner dans leur mise en conformité au RGPD.

A ce titre, ELI propose une mission qui recouvre notamment :

- 1) La mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD),
- 2) La réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité,
- 3) La réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée, le cas échéant,
- 4) La proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD,
- 5) La rédaction du registre des activités de traitement,
- 6) La sensibilisation/formation des élus et des agents,
- 7) L'accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention.

Il est à noter que l'adhésion sera effective dès validation de l'adhésion de la collectivité auprès du Conseil d'administration.

La collectivité souhaite pouvoir bénéficier et adhérer à la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie. Il est précisé que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité et que ce coût est susceptible d'être modifié annuellement par le Conseil d'administration.

Débat :

Monsieur Président rappelle que le risque n'est pas anodin pour le SIRPEC, compte tenu des informations collectées (coordonnées bancaires, n° de sécurité sociale, numéro de CAF, etc...)

57 collectivités adhèrent à cette mission auprès d'ELI28. Il est indiqué que 3 communes ont testé ce dispositif avant qu'il ne soit proposé. Ces communes en sont satisfaites.

Le coût est de 500€ la première année, puis de 250 € les années suivantes.

Monsieur le Président indique qu'il faut élire un titulaire et un suppléant au sein de ELI 28. Il dit ne pas pouvoir se présenter car il représente déjà Chartres Métropole.

Madame Hélène DENIEAULT se présente en qualité de délégué titulaire.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle mission DECIDE :

- D'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisé,
- De désigner ELI, en tant que personne morale, comme Délégué à la Protection des Données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission
- D'autoriser le Président à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière
- De s'engager à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration,
- D'approuver les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie
- DESIGNER Mme Hélène DENIEAULT pour représenter la collectivité à l'Assemblée générale et M Christophe LE NINAN son suppléant.

* - DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023

Débat :

Monsieur le Président indique qu'il a été demandé auprès de 3 électriciens un devis pour changer les luminaires des bâtiments du SIRPEC.

Madame Jennifer LEGAZ demande combien de points lumineux sont concernés.

Monsieur le Président répond une cinquantaine.

Madame Jennifer LEGAZ s'interroge quant au moyen de remplacement.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de LED afin de faire une réelle économie sur la consommation électrique.

Il est indiqué que les travaux se feront sous conditions d'obtention des subventions.

Madame la directrice de l'école explique que les néons montrent des signes de fatigue assez important.

Monsieur Jean-Louis PHILIPPE demande si les extérieurs ont prévu ?

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Jean-Louis PHILIPPE demande s'il est possible de valider le devis de suite.

Monsieur le Maire dit que les prix ne sont garantis jusqu'en mars 2023.

Madame Valérie TREFFEL souhaite connaître les montants des devis.

Monsieur le Président explique qu'un devis est de 18.292€ HT, un autre de 19.637€ HT et un troisième de 22.949€ HT.

Madame Marianne HEITZ demande si les suspensions seront changées.

Monsieur le Président répond positivement en indiquant qu'elles seront remplacées par des dalles LED.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION FDI POUR L'ECLAIRAGE LED DES BATIMENTS DU SIRPEC

Considérant la recherche d'économies et le cadre de la transition énergétique,
Considérant le souhait du SIRPEC de remplacer l'éclairage actuel des bâtiments du syndicat par de l'éclairage moins énergivore, type LED.

Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 18.929,96 € HT,

Considérant que le Conseil Départemental peut subventionner cette opération à hauteur partielle de 30% du coût hors taxe,

Considérant le plan de financement comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
		18 929.96 €	
FDI	30%		5 678.99 €
DETR	20%		3 785.99 €
DSIL	30%		5 678.99 €
Autofinancement	20%		3 785.99 €
TOTAL	100%	18 929.96 €	18 929.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FDI 2023 telle qu'elle est présentée ci-dessus

4 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ECLAIRAGE LED DES BATIMENTS DU SIRPEC

Considérant la recherche d'économies et le cadre de la transition énergétique,
 Considérant le souhait du syndicat de remplacer l'éclairage actuel des bâtiments du SIRPEC par de l'éclairage moins énergivore, type LED.
 Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 18.929,96 € HT,
 Considérant que la Préfecture peut subventionner cette opération à hauteur partielle de 20% du coût hors taxe grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
 Considérant le plan de financement comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
		18 929.96 €	
FDI	30%		5 678.99 €
DETR	20%		3 785.99 €
DSIL	30%		5 678.99 €
Autofinancement	20%		3 785.99 €
TOTAL	100%	18 929.96 €	18 929.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DETR 2023 telle qu'elle est présentée ci-dessus

5 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR L'ECLAIRAGE LED DES BATIMENTS DU SIRPEC

Considérant la recherche d'économies et le cadre de la transition énergétique,
 Considérant le souhait du syndicat de remplacer l'éclairage actuel des bâtiments du SIRPEC par de l'éclairage moins énergivore, type LED.
 Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 18.929,96 € HT,
 Considérant que la Préfecture peut subventionner cette opération à hauteur partielle de 30% du coût hors taxe grâce à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
 Considérant le plan de financement comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
		18 929.96 €	
FDI	30%		5 678.99 €
DETR	20%		3 785.99 €
DSIL	30%		5 678.99 €
Autofinancement	20%		3 785.99 €
TOTAL	100%	18 929.96 €	18 929.96 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la DSIL 2023 telle qu'elle est présentée ci-dessus

6 – Demande de subvention FDI pour tableau numérique d'une classe**Débat :**

*Monsieur le Président explique que les premiers matériels numériques ont une dizaine d'années et commencent à tomber en panne (le tableau numérique de la classe de CM2 est hors service).
 Madame la directrice de l'école indique qu'elle a demandé dans le devis, des stylets. En effets, ceux-ci servent beaucoup (surtout en maternelle et CP) et montrent des états d'usure important.
 Madame Jennifer LEGAZ demande si le SIRPEC a déjà obtenu une subvention de l'éducation nationale.
 Monsieur le Président répond par l'affirmative, il y a deux ans maintenant.
 Pour ce qui est du tableau de la classe de CM2, l'agent technique de la commune a descendu un ancien tableau blanc afin que l'institutrice puisse travailler correctement, en attendant un nouveau matériel.*

Considérant la mise en place des classes numériques,
 Considérant qu'une classe, pourvue du matériel depuis 10 ans, se retrouve sans matériel et qu'il convient de le renouveler
 Considérant que le coût de cette prestation est estimé à 3.041,00 € HT,
 Considérant que le Conseil Départemental peut subventionner cette opération à hauteur partielle de 30% du coût hors taxe,
 Considérant le plan de financement comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
		3 041.00 €	
FDI	30%		912.30 €
Autofinancement	70%		2 128.70 €
TOTAL	100%	3 041.00 €	3 041.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du FDI 2023 telle qu'elle est présentée ci-dessus

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Association des Parents d'Elèves (APE) :**

Monsieur le Président tient à remercier l'APE qui a fait des dons de jouets à la garderie. Une partie de ces jouets seront emballés et les agents du SIRPEC révéleront aux enfants que le Père Noël est également passé à la garderie.

- **Effectif de l'Ecole :**

Comme indiqué lors du dernier conseil, actuellement il y a 204 enfants. Deux nouveaux élèves arriveront le 5 décembre 2022 (un en maternelle et un en CP), ce qui amène l'effectif à 206 élèves.

- **Restaurant scolaire :**

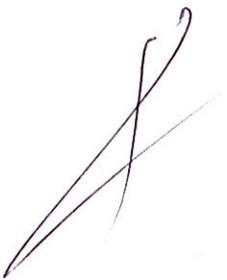
Monsieur le Président indique que le SIRPEC a acheté des tables et chaises compte tenu du nombre d'enfants mangeant à la cantine, ainsi qu'une armoire réfrigérée. Pour une parfaite information, la commune a prêté 2 grandes tables de la salle des fêtes, ainsi que des chaises, durant environ 2 mois (en attendant la livraison des tables et chaises).

- **Prochaines réunions :**

- * janvier : débat d'orientations budgétaires
- * mars : vote du budget 2023

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 33.

Le Président,
Alain BELLAMY



la secrétaire de séance,
Hélène DENIEAULT

